

Bonjour,

Si en tant que collectif d'habitant.e.s, nous n'étions pas opposé au projet de village olympique dans son intention, les différentes modifications au fil des concertations, puis en dehors de tout débat démocratique, ont fini, comme dans les discussions entre habitants sur le quartier, de nous convaincre que ce projet, dans la version ici présentée, est un danger pour le vivre-ensemble, l'écologie et notre santé.

Nous nous proposons sous forme de questions de vous présenter ce qui structure notre point de vue en espérant que vous saurez y apporter des réponses car jusqu'alors nous nous sentons, en tant que collectif mobilisé, éloigné (pour ne pas dire contourné) de toute discussion constructive avec la Solidéo.

Pour faciliter vos réponses, nous numérotions nos questions.

En préambule, nous regrettons l'absence de permanence offerte à la commission d'enquête, ces temps d'échanges, sur des sujets aussi complexes, sont pourtant toujours bénéfiques à tou.te.s.

A) Des "niveaux de bruit inacceptables pour la santé" des habitants

L'Autorité Environnementale a rendu trois avis lors sur ce projet de village olympique. À de nombreuses reprises, ils demandent des précisions sur les incidences du projet sur la santé, du fait de la pollution des sols, des eaux souterraines, de l'air et du bruit.

Des incohérences de chiffres existent au sein de l'étude d'impact, sur les circulations et les niveaux de bruit. Ces discordances semblent aboutir à des conclusions contradictoires sur les effets pour la santé humaine. Par exemple, L'Autorité Environnementale relève : « *Le dossier, après avoir conclu à des valeurs d'exposition au bruit inférieures aux limites réglementaires dans le boulevard Finot, semble cependant infirmer cette conclusion sans plus de développement.* »

1) Quelle hauteur a été retenue in fine pour les les murs anti-bruits bordant l'A86 côté Saint-Denis et côté Ile-Saint-Denis ?

Trois mètres d'après l'enquête initiale, "4,5 mètres minimum" selon la réponse de la Solidéo, dans son mémoire. Dans le détail de l'étude de ce mémoire, on lit que même avec un mur de 5 mètres, les étages en R+10 et supérieurs - jusqu'à 7 étages ont été ajoutés à ces bâtiments entre l'enquête initiale et cette consultation sur les permis d'aménagement - resteront malgré tout exposés à des niveaux de bruits incompatibles avec la santé humaine. **A ce titre : acceptez-vous notre proposition de revenir à des hauteurs convenables et la couverture de l'A86 par des panneaux photovoltaïques ?**

Ceci nous semble également interroger la lisibilité des enjeux du projet pour le public.

B) L'héritage

Un avis très documenté a été déposé sur la promesse du parc de 4 hectares réduit à 3 puis 2,8 hectares, puis 2,5 hectares grâce à la géothermie et la nouvelle voirie, alors même que c'est l'héritage essentiel de ce village concernant les espaces verts sur Pleyel. Comme dit à plusieurs reprises, l'héritage ne propose plus de parc sur Pleyel mais une large allée - qui ne se raccorde même plus l'espace public sur l'allée de Seine - flanquée de cinq immeubles de 30 mètres de haut le long du collège Dora Maar.

L'espace sur lequel se développerait cette partie du village olympique - le parking en phase jeu - était une parcelle d'environ 2,5 ha d'un seul tenant et de pleine terre. Certes inaccessible au public, certes non planté, ni entretenu, mais avec une valeur écologique de régulation des micro climats à en juger sur les cartes thermiques produites par l'Apur. Le dévoiement du parc à des fins immobilières amène de nouveaux îlots de chaleur et la destruction de cet espace.

Regardons les surfaces programmées dans le détail sur le parc dit « central »... qui n'a plus rien de central :

- Pelouse principale : 180 m x 40 m = 0,7 ha
- Pelouse « géothermique » : 74 m x 50 m = 0,37 ha
- Carrés sur l'accès rue ampère : 2 x (30 m x 35 m) = 2 fois 0,1 ha

Soit seulement 1,3 ha de pleine terre, morcellé en 4 parcelles, entrecoupé d'allées de béton et d'une placette minéralisée (comprenez béton).

Le tout totalement encerclé :

- à l'ouest par une barre d'immeuble de 208 mètres de long sur 20 mètres de large (soit 0,4 ha, équivalent à un tiers des surfaces non imperméables) et d'une hauteur de 30 mètres. Pour se faire une échelle, c'est 0,6 ha de surface verticale de béton.
- Au sud, coupé par le bd Finot. Annoncé comme boulevard urbain en 2 fois une voie qui supportera un trafic journalier de 12 000 à 18 000 véhicules/ jour (chiffres variables d'une enquête publique a l'autre)
- Au nord, devenu un cul-de-sac grâce à l'implantation discrète au mois de septembre 2020 de l'une des 5 centrales de production géothermique sur les plans.
- A l'Est, l'emprise de la parcelle d'ENGIE.

2) Que pense la commission d'enquête de la méthodologie d'ajout de ces immeubles sus-cités, ainsi que de leur pertinence dans le contexte sanitaire que nous rencontrons et des enjeux de santé publique sur le quartier causés par des pollutions dont les sources ne sont actuellement traitées dans aucun des projets du quartier (préférant capitaliser sur les promesses d'évolution technologiques des constructeurs) ?

3) La Solideo peut-elle expliquer en quoi l'imperméabilisation, à terme, de la moitié de la surface initiale, pour aboutir à des terrains morcellés et enclavés, peut

constituer une urbanisation moderne, tournée vers les enjeux climatiques, environnementaux et à destination du bien-être des habitants ?

Nous rappelons que nous restons fermement opposé à ces bâtiments, qui empiètent sur des espaces verts dont les habitants ont cruellement besoin. Ces bâtiments, accolés à un groupe scolaire d'envergure, emmagasineront la chaleur pour la renvoyer directement dans une cour d'école. Le quartier Pleyel a besoin d'urgence d'espaces de pleine terre non enclavés pour faire baisser les températures.

Il existe par ailleurs un projet alternatif et citoyen de ferme urbaine sur lequel nous avons demandé dans l'enquête précédente à la Solidéo de se positionner. Nous soutenons ce projet. Nous n'avons reçu aucune réponse sur ce sujet à ce jour.

De même, il est présenté une centrale de mobilités douces.

4) Peut-on avoir un plan précis d'implantation de cette centrale ?

L'établissement scolaire Marcel Cachin est amputé d'une partie de ses équipements sportifs pendant la phase chantier et JO mais également en phase héritage.

5) Pouvez-vous ici nous préciser les surfaces de gymnase qui seront supprimées et celles qui seront reconstruites ?

Au regard du retard majeur de développement des infrastructures sportives sur le département et la problématique de l'absence de créneaux scolaires suffisants pour l'apprentissage de la natation - nombre de nos jeunes ne savent pas nager faute de piscine existante - et à la lecture des ambitions sportives de l'héritage olympique mais également à la lumière chiffres du grand Pleyel : 20 000 habitant.e.s, 50 000 salariés, 6 groupes scolaires et une gare du grand paris Express faisant transiter 200 000 voyageurs/jour projetés à l'horizon 2026 sur le quartier :

6) Comment se fait-il que l'implantation d'une piscine ne soit pas prévu au sein de l'héritage même du village olympique ?

7) Quid du centre de Santé dont la précédente majorité parlait ?

8) Il manque des crèches également. Seulement 20 places semblent prévues. Il semble acquis que ce chiffre est totalement insuffisant au regard des populations actuelles et à venir. Que compte faire la Solidéo ?

Actuellement, il y a 0 médecin sur le quartier, nous sommes choqués qu'à ce stade du projet, l'ajout de 6 000 habitants ne soit pas accompagné d'un plan détaillé des équipements pour structurer cette densification. Nous sommes également choqués qu'aucun bilan correct de l'existant ne soit pris en compte. A croire que vous construisez sur un territoire vierge de tout passé et tout présent. En symbole, l'inauguration du chantier du VO sans avoir pris la peine d'inviter ni même d'informer les habitants du quartier, tout en leur bloquant strictement l'accès aux rues adjacentes durant toute la durée de l'événement.

C) Les circulations

Le troisième avis de l'Autorité Environnementale dit ceci : *“les études de trafic ont été mises à jour en juillet 2019 [...] Cependant des éléments ont été reformulés ou supprimés, sans explication, dans le texte de l'étude d'impact, par exemple concernant le niveau de saturation du boulevard Anatole France ou la section sud de la Rue Saint-Denis à Saint-Ouen ; les évolutions (à la baisse notamment) des circulations, entre la précédente étude et celle insérée au dossier, apparaissent importantes, sans être l'objet d'explication particulières. Les principes et flux de circulation de la Rue des Filtres longeant le groupe scolaire et le secteur F, qui sera réalisée après les Jeux, ne sont pas fournis ; leurs incidences ne sont pas évaluées à ce stade.”*

9) création d'une nouvelle voie de circulation qui empiète encore davantage sur le parc Ampère (la rue des filtre), la Solideo peut-elle détailler ce qui motive la nécessité de cette rue dans le projet olympique ? En quoi elle amène un bénéfice dans « l'héritage » proposé au quartier ?

10) L'association Environnement 93, en s'appuyant sur le second avis de l'Autorité Environnementale, avait demandé une étude d'impact présentant des taux de pollution sans prise en compte de l'évolution des motorisations à l'horizon 2024 (considérées comme trop optimistes par des spécialistes) afin d'amener une information plus claire au public sur l'augmentation potentielle des pollutions liées au projet olympique sur le quartier. Peut-on avoir une note précise à ce sujet (tableaux comparatifs à l'appui) ? Pour mémoire et sauf mauvaise lecture de notre part, le projet augmente globalement les pollutions sur le quartier, ainsi que les EQRS (Evaluations Quantitatives des Risques Sanitaires). Il est expliqué que cette augmentation globale est très modérée et largement compensée par la diminution des émissions du parc automobile, à notre sens, notre territoire étant déjà, pour certains polluants, largement au-dessus des normes OMS, aucune augmentation n'est tolérable, tant moralement, que médicalement mais aussi légalement.

D) L'acoustique

Le troisième avis de l'Autorité Environnementale dit : *“L'étude confirme l'existence de niveau de bruit Iden dépassant la limite de l'OMS pour les étages supérieurs des bâtiments en bordure de la RD1 et surtout de l'A86 dès le R+7 côté A86 [...] N'apparaît pas acceptable que ce constat, dont les conséquences sur la santé humaine sont clairement énoncés dans l'étude d'impact, n'ait pas conduit le maître d'ouvrage à réorienter l'utilisation des espaces concernés.”*

11) Pouvez-vous expliquer pourquoi des habitations sont prévues à des hauteurs qui dépassent le mur anti-bruit de l'A86 alors que les contre-mesures annoncées (d'organisation des pièces et de traitement des façades) ne paraissent pas suffisantes au regard du bruit généré par l'A86 ? Pourquoi ne sont-ils pas mis, comme initialement prévus, côté Cité du Cinéma ?

Nota Bene : si besoin, nous avons des contacts du Conseil citoyen de La Courneuve qui pourront vous expliquer à quel point la vie est difficile au-dessus de l'A86 dans des immeubles répondant pourtant aux normes les plus récentes.

12) Un projet alternatif que nous avons collectivement porté à plusieurs reprises à la connaissance de l'administration, notamment lors de l'enquête publique sur la complétude de l'échangeur A86, propose la couverture de cette autoroute le long des parties habitées, qui est source principale de pollution atmosphérique et sonore pour 9 000 habitants et 20 000 travailleurs, population qui doublera en 2026. Si nous avons conscience du coût et de la complexité de la construction, nous avons encore plus conscience que les économies que nous pourrions réaliser en matière de santé publique seront bien plus importantes. Une couverture photovoltaïque répondrait aux exigences des transitions vers les énergies renouvelables et pourrait permettre le développement de filières locales d'emploi (lors de la construction, de l'entretien et même du recyclage). De même, la couverture est une solution raisonnable pour envisager à moyen terme la suppression et le retraitement des effluents routiers. Cette solution est-elle à l'étude (comme l'avait souhaité l'ancien Président de Plaine Commune P. Braouzec lors d'une réunion avec notre collectif au siège de Plaine Commune en 2019) ?

E) Qualité de l'air et îlots de chaleur

Mesurer les particules "à proximité de l'A86" dans un patio, c'est-à-dire en mettant un bâtiment entre la source émettrice des particules, en contrebas des émissions, ne nous semble pas de nature à produire des données reproductibles sur le reste de la zone d'étude. D'ailleurs le BE précise que des valeurs plus élevées que celles mesurées peuvent se retrouver sur la zone d'étude. A noter que les comparaisons entre scénario de référence et scénario avec projet n'ont pas de valeur puisque le scénario de référence (quartier Pleyel en 2024 sans village olympique) se définit comme ayant un échangeur à 5 bretelles et un FUP qui aura détruit l'axe Poulbot. Rappelons que ces 2 projets sont sous le coût d'un recours administratif au motif qu'ils créent des pollutions et que leurs impacts conjoints ont été ignorés. Dans ces conditions, et puisque la Solideo reconnaît que ces 2 ouvrages (dont l'un intégralement financé par elle) sont nécessaires au bon fonctionnement du village olympique, il semble évident que la comparaison des pollutions faite par le bureau d'étude est forcément biaisée, puisqu'elle compare l'état actuel avec celui du quartier sans le village olympique mais avec ces autres projets liés dont on a constaté qu'ils majoraient les pollutions (échangeur, FUP, tour Pleyel).

A noter que, malgré le choix délibéré de considérer à tort une situation future dégradée par rapport à l'évolution naturelle du quartier, le projet de village olympique augmente les pollutions sur la zone d'étude. L'enjeu majeur de tout ceci étant l'arrivée de 6 000 personnes supplémentaires sur cette zone, soit 6 000 expositions supplémentaires. Si nous notons des efforts sur le plan de circulation qui semblent aller dans le bon sens pour la décongestion du

quartier à un horizon lointain, beaucoup de problématiques demeurent, notamment par l'arrivée du FUP mais également en ce moment même par la mauvaise coordination des circulations provisoires engendrées par les chantiers qui engorgent et sur-polluent actuellement Pleyel.

13) Pouvez-vous nous expliquer pourquoi un comité de pilotage avec les habitants n'est pas déjà en activité pour analyser/ monitorer cet état des lieux et préparer la coordination des chantiers et les effets sur la santé des habitants alors que ces chantiers ont déjà largement commencé ?

L'AE a préconisé une étude plus fine des scénarii sur l'évolution de la qualité de l'air. Dans le dernier mémoire en réponse de la Solidéo, un paragraphe nous a glacé, p 340. "La réalisation du projet génère une augmentation importante des émissions de polluants de 40 à 60 % selon les polluants par rapport au scénario de référence" (soit 2024 sans projet).

14) La Solidéo peut-elle nous dire en terme simple si oui ou non le projet amène une augmentation des émissions routières en 2024 par rapport à la situation actuelle (dernières études janvier 2020) ? L'inverse nous a toujours été soutenu. Ce résumé du tableau n°19 de Sobreco environnement (ci-dessus) semble pourtant confirmer les craintes verbalisées par les habitants depuis 2017 et pour lesquelles aucune demande d'étude n'a abouti jusqu'ici.

Situation	NOx	PM10	PM2.5	COV	CO	C6H6	SO2	CO ₂
	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg
Etat actuel	3367	257	218	666	4870	39	4,5	910335
Fil de l'eau parc 2024	2170	236	102	650	4639	39	4,1	832626
Evolution FDL/Etat actuel	-36%	-8%	-53%	-2%	-5%	-1%	-9%	-9%
Futur avec projet parc 2024	3415	353	165	922	6538	54	6,4	1318198
Evolution Futur avec projet/Etat actuel	1%	38%	-25%	38%	34%	37%	43%	45%
Evolution Futur avec projet/FDL	57%	50%	61%	42%	41%	39%	56%	58%

Tableau 19 - émissions routières en kg/an - comparaison des scénarios

Nota Bene : nous constatons des soulèvements de poussières sur les chantiers ainsi que d'énormes majorations des congestions routières sur les axes structurants de Pleyel. A la lecture des avis de l'Autorité Environnementale, il semble que certaines analyses de sols soient incomplètes.

15) Pouvez-vous ici affirmer que vous avez l'absolue certitude que les travaux préliminaires ne peuvent en aucun cas présenter un risque

**d'inhalation, pour les habitants, ouvriers et usagers du quartier ?
Pouvez-vous nous expliquer ce qui vous permettrait de l'affirmer le cas échéant ?**

Dans les discussions préliminaires, nos élus nous avaient affirmé que les bâtiments du village olympique feraient entre 7 et 10 étages maximum. Les derniers plans explosent tous les plafonds (allant jusqu'à 50 mètres de hauteur). Nous voyons d'un très mauvais œil l'augmentation de ces hauteurs qui vont majorer les îlots de chaleur sur le quartier et complexifier les circulations des masses d'air, donc les disséminations des pollutions dont celles générées par l'A86 (200 000 véhicules par jour). Ces hauteurs d'immeuble représentent également une pollution visuelle en ce qu'elles modifient la réception de lumière directe.

16) Sachant qu'il y a d'ores et déjà trop de bureaux vacants sur le quartier, peut-on nous expliquer pourquoi ne pas envisager de diminuer la quantité de bureaux sur le projet de village olympique afin de concevoir des bâtiments à hauteur démontable après les JO et d'avoir en héritage des immeubles en R + 7 d'usage mixte à dominante de logements et de commerces ? Un quartier de ville à taille humaine limite les problématiques des grands ensembles. Le village olympique tel qu'il est actuellement prévu est un grand ensemble, sur le modèle de ceux qui ont déjà échoué dans notre commune et d'autres communes du 93.

17) La Solideo peut-elle nous dire ce qui est envisagé pour les problèmes de vis-à-vis soulevés par les riverains d'Universeine ? La largeur des voiries et la distance entre les immeubles paraissent beaucoup trop étroites pour une telle densité de population. Elle ne facilitera pas non plus le développement de la nature en ville.

F) Un déplacement de population dissimulé ?

Les résidents du foyer ADEF souhaitent pouvoir revenir à l'endroit où ils vivent actuellement (rue Saint-Denis à Saint-Ouen, en proximité immédiate du collège Dora Maar), après les JO. En tant que voisins, nous le souhaitons également. Ce foyer est ouvert sur le quartier. Il est sidérant et même mal-aisant de constater qu'ils soient les seuls habitants à voir leur lieu d'habitation détruit pour être déplacés sans solution initialement prévue et avec, au prix d'une forte mobilisation, à ce jour pour seule alternative, des logements temporaires dans des préfabriqués "de luxe".

Une solution connexe semble avoir émergé, en-dehors de toute concertation et sans aucune information lors des échanges sur le PLUi, le long de la Rue Sorin et des Docks de Saint-Ouen. A ce jour encore, aucune communication officielle n'a été faite aux habitants. Ce projet est contesté par les riverains au motif que l'espace dédié est insuffisant pour le bien-être des résidents, qui ne disposeront plus d'espaces communs suffisants, ni d'accès à des espaces verts privatifs (aujourd'hui présents et nécessaires à leur respiration).

18) Alors qu'il existe des milliers de mètres carrés disponibles sur le village olympique après les JO, de nombreuses friches dans le quartier et que le déplacement de ce foyer est directement lié au projet du village olympique,

pourquoi la Solidéo refuse aux résidents de reconstruire un espace équivalent à ce qui sera détruit ? Pourquoi ce sujet n'est pas visiblement traité au sein de cette enquête publique ? N'y a-t-il pas sur ce sujet un lourd déficit d'information du public ?

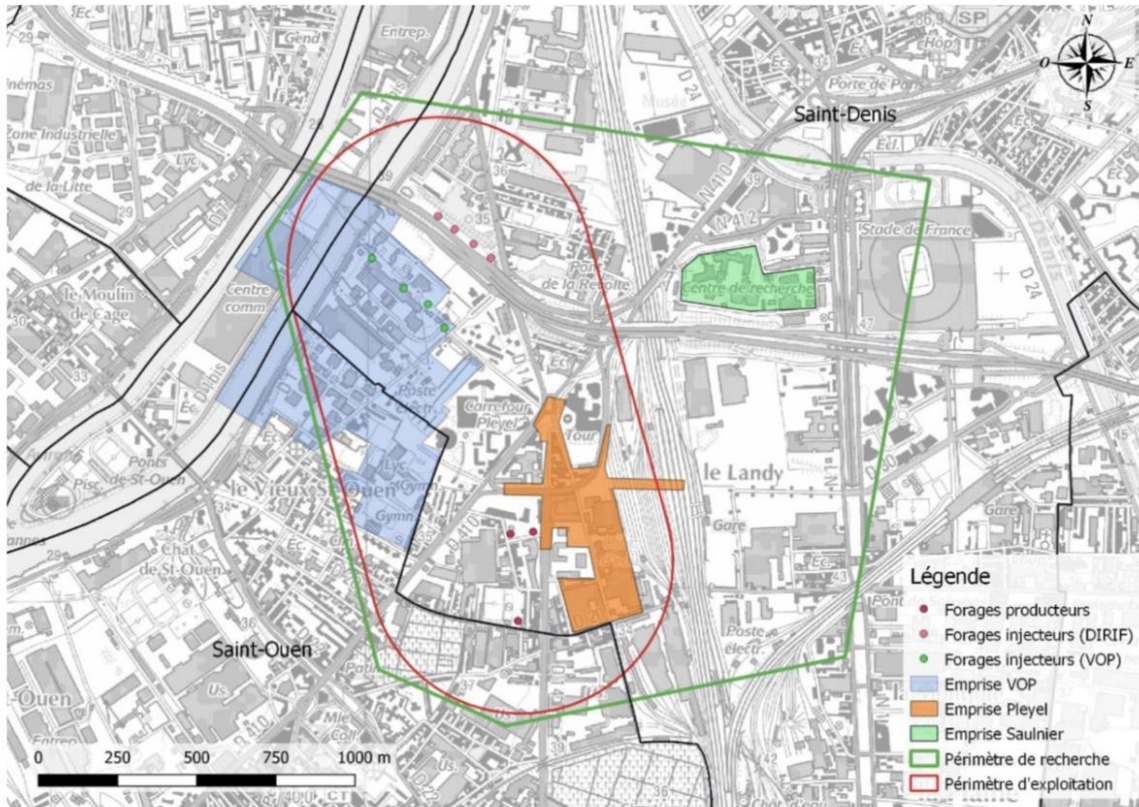
G) Des projets en réalité tous liés

L'ensemble des études et des réponses fournies par la Solidéo démontrent que les projets en cours sont interdépendants et que leurs effets se potentialisent négativement sur l'environnement. Les liens fonctionnels que ces ouvrages entretiennent, ne serait-ce que concernant la complétude de l'échangeur avec le FUP, majorent nuisances et pollutions.

Pourtant, ce n'est pas une vision globale qui nous est présentée, mais un saucissonnage administratif des projets. Cela a pour conséquence de rendre illisible au public les enjeux et les contours précis des projets et de minorer, voire de masquer, leurs effets sanitaires.

L'enjeu sanitaire est majeur car nombre des polluants étudiés sont à la limite des réglementations en vigueur dans l'actualisation de l'étude d'impact. Nous sommes convaincus qu'en additionnant les effets des autres projets, ces seuils seront dépassés. Le contraire n'a pas été prouvé.

Dans l'autre enquête publique en cours sur le quartier Pleyel, concomitamment à celle-ci, qui concerne la géothermie, nous retrouvons cette carte :



(10) Localisation du projet (composé des ZAC Village Olympique et Paralympique et Pleyel) sur fond de plan IGN

Un lien direct est fait entre le village olympique et la ZAC Pleyel.

19) Pourquoi, si ces projets sont reliés, n'y a t il pas eu un débat public présentant ces projets dans leur ensemble (bénéfices, risques, enjeux locaux, régionaux) ?

20) La rue Sorin et Renouillère semblent impactés par des forages et site de production géothermique, pourquoi ces nuisances n'ont jamais été présentés aux habitants (ni dans le cadre du village Olympique pourtant relié au projet de géothermie, ni dans le cadre de la Zac Pleyel)?

Les modifications entre la DUP et les dernières enquêtes sont de nature à remettre en cause la sincérité de la concertation et l'opportunité pour le territoire.

H) L'excellence démocratique oubliée

Nos précédents avis et questions sont tous, sans exception, restés lettre morte. La maison des projets promise par la Solideo pour s'ouvrir sur le quartier est aux oubliettes. Le « panel

citoyen » de l'été 2019 n'a produit aucun travail ni avis et a fini par être déserté. Aucun citoyen mobilisé et en demande de co-construction n'a été invité ni n'a pu le rejoindre. Des évolutions à l'opposé des objectifs environnementaux affichés par la Solideo et en opposition aux demandes des publics concertés ont vu le jour, dans le dos de tou.te.s, y compris d'élus (d'après leurs dires).

Les discours institutionnels invisibilisent la présence même des habitant.e.s et les alertes qu'ils ne cessent d'exprimer.

De notre point de vue, non seulement l'excellence est absente de ce projet, mais la démocratie est elle-même mise à mal.

Ainsi, nous rappelons que nous avons participé aux premières phases en alertant sur certains points sans émettre d'avis défavorable mais que les modifications et l'absence de réponses aux problèmes sanitaires majorés par les modifications du projet nous oblige à nous opposer à la réalisation du village olympique dans ce format.

Le collectif d'habitants Pleyel à venir est volontaire pour travailler à des solutions alternatives soutenables, dans un esprit constructif, avec l'ensemble des autres associations, collectifs et acteurs des JOP 2024 sur notre territoire.

Nous réitérons notre alerte sur la nécessité d'un comité de pilotage dans lequel les habitants auraient une voix décisionnaire. La posture d'"information" adoptée jusque là fragilise l'ensemble des projets par le choix récurrent de solutions en déconnexion totale des besoins des habitants et la réalité du territoire.

Si nous souhaitons la réussite de ce projet, nous n'acceptons pas d'être sacrifiés pour sa réalisation.

Dans l'impatience de pouvoir vous lire et de co-construire ensemble, nous vous souhaitons bonne réception.

Le collectif Pleyel à venir